Test pour le contact lors des visites sociales

Je suis très heureux de vous informer que nous allons autoriser le contact physique lors des visites pour les visiteurs dont le test COVID est négatif

Nous avons testé le test pour le contact dans certaines prisons et avons reçu des réactions très positives. Nous savons que le fait de ne pas avoir de contact avec vos proches a été l'une des parties les plus difficiles de la COVID. Nous sommes donc heureux que les résultats de ces essais signifient que nous pouvons maintenant améliorer les visites pour vous.

Vous pourrez faire votre test à la maison le jour de votre visite et apporter la preuve d'un résultat négatif avec vous.

Il se peut que la personne à qui vous rendez visite n'ait pas passé de test avant votre visite. Vous devrez discuter avec eux et décider si vous êtes prêt à avoir un contact physique s'ils n'ont pas passé de test.

Nous savons que tout le monde ne se sentira pas à l'aise avec le contact physique maintenant. Tant que vous n'avez pas de symptômes de la COVID, vous pouvez entrer dans la prison et voir la personne sans avoir de contact physique. Vous n'aurez pas besoin de passer un test pour une visite sans contact physique, mais le test permet de prévenir l'entrée de cas de COVID dans la prison. Cela nous aidera à protéger les personnes en prison et à maintenir les activités, comme les visites, ouvertes.

Les enfants de moins de 11 ans peuvent avoir des contacts avec la personne à qui ils rendent visite sans passer de test.

Le COVID reste avec nous et il y a une augmentation des cas dans la communauté. Si nous avons une flambée de l'épidémie à la prison, nous devrons peut-être rétablir la distance sociale ou interrompre les visites pendant que nous gérons la flambée.

Plus d'informations

Je suis heureux de passer un test. Que dois-je faire ?

Vous devez effectuer votre test chez vous le jour de votre visite et apporter avec vous la preuve d'un résultat négatif, soit un courriel ou un SMS du NHS. Vous pouvez vous procurer des kits de test dans les pharmacies locales ou utiliser tout test obtenu par d'autres moyens, par exemple sur le lieu de travail ou à l'école de vos enfants.

Dois-je passer un test ?

Non, c'est volontaire, et nous savons que certains ne se sentent pas prêts à avoir des contacts étroits avec de nombreuses personnes pour le moment.

Si vous ne passez pas le test, vous pouvez toujours entrer dans la prison, mais vous ne pourrez avoir aucun contact avec la personne à qui vous rendez visite.

Faire un test nous aide à prévenir les épidémies de COVID dans la prison. Si nous avons une épidémie, cela pourrait nous amener à restreindre à nouveau nos régimes, ce que nous voulons éviter autant que possible. En passant un test, vous contribuerez à protéger vos proches et la prison en général - merci.

Le seul cas où vous ne devez pas faire de test est celui où vous avez eu un test PCR (laboratoire) positif au cours des 14 derniers jours. En effet, vous risquez de renvoyer un faux positif.Cette durée est différente de celle de l'orientation communautaire actuelle, qui est de 90 jours.

Que se passe-t-il si mon test est positif ?

Votre visite devra être reportée et vous devrez réserver un test PCR (laboratoire) dans la communauté pour confirmer le résultat.

La personne à qui vous rendez visite sera informée de ce qui s'est passé et nous lui ferons savoir que la visite peut être reprogrammée en suivant la procédure normale de réservation des visites. Cette visite ne sera pas déduite de leur nombre de visites autorisées. Les mêmes mesures seront prises si la personne à qui vous rendez visite a un résultat positif au test.

Nous savons que manquer votre visite sera décevant, mais en repérant les cas potentiels avant qu'ils n'entrent dans une prison, nous pouvons empêcher la propagation potentielle du virus et contribuer à la sécurité des personnes.

Mes enfants doivent-ils participer au test ?

Les enfants de moins de 11 ans n'ont pas besoin de participer au test et peuvent de toute façon avoir un contact physique avec la personne à laquelle ils rendent visite. Il en va de même dans toutes les prisons et pas seulement dans les sites pilotes.

Les élèves de l'enseignement secondaire se verront proposer un test, conformément au test communautaire. Il s'agit d'une démarche volontaire et les personnes qui ne souhaitent pas passer de test pourront continuer leur visite, mais elles ne pourront pas avoir de contact avec la personne à laquelle elles rendent visite.

Devrai-je toujours suivre des mesures de distanciation sociale en prison ?

Bien que vous puissiez avoir des contacts avec la personne à qui vous rendez visite, vous devrez quand même suivre le reste des mesures de prévention de la COVID en place. Cela inclut la distanciation sociale des personnes que vous ne visitez pas et le port d'un masque.